

PLANNING MENSUEL

Identité de l'enfant					
Nom :			Prénom :		
Ecole :			Classe :		
Instituteur :					
AVRIL 2026 Mensuel					
JOUR	PERISCOLAIRE DU MATIN	CANTINE*	PERISCOLAIRE DU SOIR	ALSH DU MERCREDI	
				MATIN Arrivé des enfants 8h30 - 9h00	APRES-MIDI Arrivé des enfants 13h30
*Repas tirés du sac le Mercredi					
LUNDI 30 MARS					
MARS 31 MARS					
MERCREDI 01					
JEUDI 02					
VENDREDI 03					
LUNDI 06	FÉRIÉ				
MARDI 07					
MERCREDI 08					
JEUDI 09					
VENDREDI 10					
Vacances de Printemps du Samedi 11 Avril au Lundi 27 Avril					
LUNDI 27					
MARDI 28					
MERCREDI 29					
JEUDI 30					
VENDREDI 1er Mai	FÉRIÉ				

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur).

Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).

Remarques éventuelles :

Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.

Date :
Signature des parents :

Document à remettre jusqu'au :

Jeudi 26 Mars 2026*

***Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse (Article 2-2 du règlement intérieur).